



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2021

Délibération n° 21C/07/08

Date de convocation : 26 août 2021	Nombre de conseillers	
Date de publication : 06 septembre 2021	Statutaires : 77 En exercice : 76	Présents : 54 Pouvoirs : 8 Votants : 62

**Objet :** Conventions avec les écoles de musique pour l'organisation des ateliers musicaux.

L'an deux mil vingt et un, le 2 septembre 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Tricot, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BOULAS-DRETZ Sandrine, BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, DUBOUIL Bernard, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), MMES ERCOLANO Magali, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamilia, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, MM VINCHON Franck (suppléant de MME DA SILVA Isabelle), WAFFELAERT Eric, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, FARCE Philippe, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, LEFEVRE François, MATRON Matthias, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) ;

M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM COULON Olivier et BONNEMENT Julien

Le président Frans DESMEDT donne la parole à la vice-présidente, Isabelle BARTHE, qui présente ce point.

La communauté de communes et les écoles de musique conviennent, depuis plusieurs années, d'organiser hors du temps scolaire une opération permettant aux enfants de 3 à 18 ans habitant les communes du territoire de bénéficier d'une formation musicale au sein « d'ateliers musicaux ».

Les ateliers comportent des « jardins musicaux » pour les enfants de 3 à 5 ans, des « ateliers d'éveil musical » pour les enfants de 5 à 7 ans, des « ateliers instrumentaux et vocaux » pour les enfants de 7 à 14 ans et des « ateliers de chorale d'enfants » pour les enfants de 7 à 18 ans. Un atelier musical représente 30 à 32 séances d'enseignement musical par année scolaire, hors temps scolaire et hors vacances scolaires, à raison d'une heure par semaine, sauf pour les « Jardins musicaux » d'une demi-heure par semaine.

La convention précédente étant arrivée à son terme à la fin de l'année scolaire 2020-2021, il est proposé de renouveler le dispositif en 2021-2022 par le biais d'une convention conclue indépendamment avec les deux écoles du territoire et reprenant les dispositions suivantes :

- le nombre maximum d'ateliers est fixé à 12 par école de musique ;
- la participation des familles reste fixée à 30 € maximum par année scolaire pour un jardin musical et un atelier de chorale et 60 € pour un atelier d'éveil musical ou un atelier instrumental et vocal ;
- la participation forfaitaire de base de la communauté de communes resterait de 1 200 € pour un atelier musical complet et de 600 € pour un jardin musical. Une part variable supplémentaire est également appliquée et calculée selon les effectifs de chaque atelier.

Une évaluation de la politique culturelle de la communauté de communes étant en cours, il est proposé de recourir exceptionnellement à une convention annuelle afin de permettre la finalisation de ce travail visant à définir les évolutions possibles de la convention d'ici la rentrée 2022.

**Le Conseil,**

Vu les statuts en vigueur de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le projet de convention avec le syndicat intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard ;

Vu le projet de convention avec l'association Forte Piano (Ecole de musique de Maignelay-Montigny) ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention avec le syndicat intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard ;

**APPROUVE** la convention avec l'association Forte Piano (Ecole de musique de Maignelay-Montigny) ;

**AUTORISE** le président à signer lesdites conventions telles qu'annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



**Frans DESMEDT**

Acte publié ou notifié le 06 septembre 2021